

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-trois, le 6 avril à 18h10, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle de Spectacle de GRANDVILLARS, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Martine BENJAMAA, Thomas BIETRY, Daniel BOUR, Anissa BRIKH, Bernard CERF, Gilles COURGEY, Roland DAMOTTE, Monique DINET, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Vincent FREARD, Daniel FRERY, Gérard FESSELET, Christian GAILLARD, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Sandrine LARCHER, Thierry MARCJAN, Claude MONNIER, Robert NATALE, Gilles PERRIN, Annick PRENAT, Jean RACINE, Lionel ROY, Jean-Michel TALON, Françoise THOMAS, Dominique TRÉLA, et Bernard VIATTE **membres titulaires**, Noël CASTEX **membre suppléant**.

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, Lounès ABDOUN-SONTOT, Chantal BEQUILLARD, Anne Catherine BOBILLIER, Philippe CHEVALIER, Catherine CLAYEUX, Catherine CREPIN, Sophie GUYON, Hamid HAMLIL, Michel HOUDELAT, Jean LOCATELLI, Anaïs MONNIER, Imann EL MOUSSAFER, Emmanuelle PALMA-GERARD, Florence PFHURTER, Nicolas PETERLINI, Sophie PHILIPPE, Fabrice PETITJEAN, Virginie REY, Frédéric ROUSSE, et Pierre VALLAT.

Avaient donné pouvoir : Lounès ABDOUN-SONTOT à Daniel BOUR, Anne-Catherine BOBILLIER à Annick PRENAT, Philippe CHEVALIER à Gilles COURGEY, Emmanuelle PALMA GERARD à Sandrine LARCHER, Florence PFHURTER à Noël CASTEX et Pierre VALLAT à Bernard CERF.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 23 mars 2023	Le 23 mars 2023	En exercice	50
		Présents	31
		Votants	36

Le Président, à l'ouverture de la séance, procède à l'appel des conseillers, vérifie l'existence du quorum et proclame la validité de la séance si celui-ci est atteint. Il cite les pouvoirs reçus.

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents, Françoise THOMAS est désignée.

Le Président fait approuver le procès-verbal de la séance précédente et fait prendre note des éventuelles rectifications par le secrétaire de séance.

Il appelle ensuite les affaires inscrites à l'ordre du jour car seules celles-ci peuvent faire l'objet d'une délibération.

2023-02-04C Budget SPANC – Budget Primitif 2023

Rapporteur : Gilles COURGEY

Vu le débat d'orientation budgétaire visé par le conseil communautaire du 23 février 2023,
 Vu les différents résultats,

L'année 2023 sera basée principalement sur :

- les contrôles de fonctionnement notamment sur Courcelles et Suarce,
- et les dernières mises aux normes pouvant être financées par l'Agence de l'Eau via l'accord-cadre signé sur l'ancien programme de l'Agence. Ceci représente potentiellement une vingtaine d'habitations.

Il est à noter que les aides de l'Agence de l'eau RMC à la réhabilitation des SPANC sont arrêtées dans le cadre de son programme (2019-2025).

A la section de fonctionnement, en dépenses :

↳ Le reversement au budget général de la CCST qui contribue à la rémunération du technicien (1/4 temps), des frais de comptabilité et des indemnités d'élu. Une somme de **15 000 €** est affectée *au chapitre 012*.

↳ Une somme de **24 000 €** est affectée *au chapitre 011* pour l'entretien de systèmes d'assainissement autonome (marché en cours de réattribution) sur demande des particuliers ainsi que pour l'acquisition de matériels pour les contrôles de terrain (soit 4 000 €).

↳ Une somme de **50 000 €** est affectée *au chapitre 65* pour le reversement des subventions aux particuliers dans le cadre du projet de réhabilitation et pour les ANV. Une somme équivalente est inscrite en recette (soutien financier reçu de l'Agence de l'eau).

↳ Une somme de **2 000 €** est affectée aussi *au chapitre 67* pour des titres annulés sur les années antérieures et pour les charges exceptionnelles.

A la section de fonctionnement, en recettes :

↳ Une somme de **20 000 euros** est affectée *au chapitre 70* pour le remboursement des particuliers à l'entretien de système d'assainissement autonome, et pour le paiement des frais de diagnostics ANC.

↳ Dans le cadre du projet de réhabilitation, l'aide au suivi technique et administratif est allouée à la CCST pour chaque dispositif réhabilité (250 euros par dispositif), en plus de l'aide aux particuliers. Une somme de **50 000 euros** est inscrite *au chapitre 74*.

De manière synthétique, le budget 2023 se présente en dépenses et recettes de fonctionnement de la manière suivante :

Section de fonctionnement		
En dépenses		
Chap. 011	Charges à caractère général (prestations vidanges)	24 000 €
Chap. 012	Charges de personnel	15 000 €
Chap. 65	Autres charges de gestion courante dont :	50 000 €

Art. 654	Perte sur créance irrécouvrable (ANV)	500 €	
Art. 658	Reversement aides Agence de l'eau	47 500 €	
Art. 6518	Redevances logiciel	2 000 €	
Chap. 67	Charges exceptionnelles		2 000 €
Total des dépenses de fonctionnement			91 000 €
En recettes			
Chap. 002	Résultat de fonctionnement reporté		41 477,11 €
Chap. 70	Prestations vidanges et contrôles		20 000 €
Chap. 74	Subventions d'exploitation et aides réhabilitation		50 000 €
Total des recettes de fonctionnement			111 477,11 €

Le Conseil communautaire, après en avoir débattu à l'unanimité des membres présents, décide :

- d'adopter le budget primitif du budget annexe de l'ANC pour l'exercice 2023 tel que présenté.

Annexe : Vue préparatoire BP

<p>Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.</p> <p>Et publication ou notification le</p> <p>Le Président, Le Président Christian RAYOT</p>	<p>Le Président,</p> <p>Le Président Christian RAYOT</p> <p style="text-align: center;">JEUDI 13 AVR. 2023</p>
--	--

Préparation budget primitif - Présentation par compte

600 - Communauté de Communes du Sud Territoire / 60400 - SPANC (60400) / 2023

	Exercice précédent				Exercice courant			Notes / Observations
	Budget primitif	Budget voté	Total réalisé	% Réalisé	Credits de report (1)	Propositions nouv. crédits (2)	Total budget primitif (1)+(2)	
Fonctionnement-Dépense								
Total	0,00	0,00	54,50	0,00				
	0,00	0,00	54,50	0,00				
011 Charges à caractère général								
6063 Fournitures d'entretien et de petit équipement	0,00	0,00	1 899,31	0,00		3 000,00	3 000,00	
61523 Entretien et réparations réseaux	0,00	0,00	10 342,00	0,00		20 000,00	20 000,00	
6231 Annonces et insertions	0,00	0,00	0,00	0,00				
6287 Remboursements de frais	0,00	0,00	552,02	0,00				
62871 Remboursements de frais à la collectivité de rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00		1 000,00	1 000,00	
6288 Autres	24 000,00	24 000,00	0,00	0,00				
Total 011 Charges à caractère général	24 000,00	24 000,00	12 793,33	53,31		24 000,00	24 000,00	100,00
012 Charges de personnel et frais assimilés								
6215 Personnel affecté par la collectivité de rattachement	15 000,00	15 000,00	8 219,47	54,80		15 000,00	15 000,00	100,00
Total 012 Charges de personnel et frais assimilés	15 000,00	15 000,00	8 219,47	54,80		15 000,00	15 000,00	100,00
65 Autres charges de gestion courante								
6518 Autres redevances pour concessions, brevets, licences, procédés	0,00	0,00	2 140,00	0,00		2 000,00	2 000,00	
6541 Créances admises en non-valeur	2 000,00	2 000,00	0,00	0,00		500,00	500,00	25,00
656 Charges diverses de la gestion courante	70 000,00	70 000,00	46 500,00	66,43		47 500,00	47 500,00	67,86
Total 65 Autres charges de gestion courante	72 000,00	72 000,00	48 640,00	67,56		50 000,00	50 000,00	69,44
67 Charges exceptionnelles								

Préparation budget primitif - Présentation par compte

600 - Communauté de Communes du Sud Territoire / 60400 - SPANC (60400) / 2023

	Exercice précédent				Exercice courant				Notes / Observations
	Budget primitif	Budget voté	Total réalisé	% Réalisé	Crédits de report (1)	Propositions nouv. crédits (2)	Total budget primitif (1)+(2)	% Total budget / Budget voté précédent	
Fonctionnement-Dépense									
6718 Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	2 000,00	2 000,00	0,00	0,00		2 000,00	2 000,00	100,00	
673 Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	63,51	0,00					
Total 67 Charges exceptionnelles	2 000,00	2 000,00	63,51	3,18		2 000,00	2 000,00	100,00	
Total Fonctionnement - Dépense	113 000,00	113 000,00	69 770,81	61,74		91 000,00	91 000,00	80,53	